



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Clinique de Fouquieres-les-Lens

Question écrite n° 10932

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois rappelle à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, son intervention du 21 janvier 1993 en faveur du maintien de l'activité de la clinique de Fouquieres-les-Lens, placée sous la responsabilité de l'association hospitalière Nord Artois Cliniques. Dans le cadre d'une restructuration de ce type d'établissement hospitalier issu de la corporation minière, il apparaît indispensable de considérer l'importance des besoins hospitaliers de ce secteur sanitaire et d'associer, ainsi que la loi hospitalière du 31 juillet 1991 l'a prévu, les élus et les décideurs. Il apparaît également important de concevoir que ce type d'activité induit un nombre non négligeables d'emplois utiles dans une région déjà gravement sinistrée sur ce plan. Il souhaite donc connaître sa position actuelle à cet égard.

Texte de la réponse

L'élaboration des schémas régionaux d'organisation sanitaire a pour but de garantir à la population l'accès à des structures de soins aussi performantes que le permet l'évolution des techniques médicales. Cet impératif n'est pas toujours compatible avec le maintien, dans tous les établissements existants, de l'ensemble des activités de soins qui y sont traditionnellement pratiquées : la recherche de la qualité impose certains regroupements afin que les moyens humains et matériels soient utilisés au mieux. Ces restructurations nécessaires ne sont cependant pas imposées aux responsables des établissements concernés, mais décidées à l'issue d'une procédure de concertation qui doit permettre d'envisager, le cas échéant, toutes les mesures propres à les reconverter vers des activités correspondant réellement aux besoins, en évitant de porter atteinte aux emplois. Les établissements auxquels s'intéresse l'honorable parlementaire font l'objet de telles procédures et leur existence ne devrait pas être remise en cause.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10932

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 554

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2308